DEPAFI
DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE, DE L'ACHAT, DES FINANCES ET DE L'IMMOBILIER
Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur
Sous-direction de l'innovation et de la prescription
SAILMI/SDIP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES

Fourniture de générateurs de lumière polychromatique fixes et portatifs, et de tablettes portables multi-spectrales au profit des unités de police technique et scientifique des forces de sécurité intérieure

I. Présentation générale des équipements

Ces équipements lumineux et de détection sont destinés à équiper les unités de police scientifique des forces de sécurité intérieure.

Ils doivent permettre la révélation, la détection, la mise en évidence de traces et d'indices en laboratoire et sur le terrain.

Ils présentent toutes les garanties de sécurité pour les personnels utilisateurs.

Le besoin se décompose en trois lots :

Lot 1 : Générateurs de lumière polychromatique fixe

Poste 1 : Générateur de lumière polychromatique fixe.
Poste 2 : Extension de garantie
Poste 3 : Pièces détachées et accessoires

Lot 2 : Générateurs de lumière portatifs

Poste 1 : Générateur de lumière portatif « pack 6 couleurs »
Poste 2 : Générateur de lumière portatif « pack 5 couleurs »
Poste 3 : Générateur de lumière portatif « pack 3 couleurs »
Poste 4 : Générateur de lumière portatif « pack 1 couleur »
Poste 5 : Extension de garantie
Poste 6 Pièces détachées et accessoires

Lot 3 : Tablette portable multi-spectrale (UV-Visible-IR)

Poste 1 : Tablette portable multi-spectrale (UV-Visible-IR) – pack complet
Poste 2 : Extension de garantie
Poste 3 : Formation
Poste 4 : Pièces détachées et accessoires

II. Spécifications techniques

Il existe deux types d'exigences techniques :

- les exigences impératives de conformité notées **I**

- les exigences souhaitables notées **S**

1. Lot 1 : Générateur de lumière polychromatique fixe

1.1 Fonctionnalités

À l'aide d'une source lumineuse polychromatique puissante, d'une longueur d'onde choisie, pouvant être associée à un filtre lumineux et un traitement chimique adéquat, cet équipement doit permettre de révéler plus particulièrement en laboratoire :

- Des traces biologiques (sang, sperme, sécrétions vaginales, salive, cheveux, etc.).
- Des traces papillaires.
- Des traces de semelles.
- Des micro-traces (fibres, résidus d'explosifs, de tirs, fragments d'ossements, de verre, etc.).
- Des traces de liquides inflammables.
- Des fibres diverses (synthétiques, minérales, etc.).

1.2 Spécifications techniques

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Intensité lumineuse	1	Permet de révéler les traces décrites au paragraphe 1-1	I
Longueur d'ondes	Les longueurs d'ondes demandées infra doivent être délivrées :		
	2	- 325 nm, 415 nm, 445 nm, 515 nm et 530 nm -(précision de +/- 5 nm)	I
	3	Une bande d'émission plus large dans le bleu-vert doit être présente	I
Alimentation	4	L'alimentation se fait uniquement sur secteur par un câble d'alimentation électrique (230 V)	I
Ergonomie	5	Les dimensions maximales du générateur sont de 150x180x260 mm	I
Sortie lumière	6	S'effectue par un flexible d'au moins 1 mètre de long sans qu'il dépasse 2,50m	I
	7	Le flexible est maniable à une seule main	I
Norme	8	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou EN 62471 (ou équivalent) est fourni	I

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Source lumineuse	9	L'appareil fonctionne avec une source à LED	S
Intensité lumineuse	10	La puissance délivrée est au moins égale à 120 W et garantit une efficacité lumineuse maximale pour chaque longueur d'onde impérative (exigence 2)	S
	11	La bande passante est la plus fine possible à chaque longueur d'onde impérative (exigence 2)	S
	12	L'intensité lumineuse est réglable	I
	12 bis	Le contraste est optimal sur un maximum de supports	S

Largeur de bandes	13	La lumière blanche est disponible	I
Alimentation	14	L'alimentation électrique (230 v) se fait par un câble d'au moins 2 mètres	S
Ampoule	15	Le changement de l'ampoule (lampe) et des filtres de l'appareil peut être réalisé par un utilisateur sans qualification particulière	I
	16	La durée de vie minimale de l'ampoule est de 2000 heures	I
	17	La durée de vie de l'ampoule est la plus longue possible	S
Ergonomie	18	Les boutons de commande et de sélection sont rétroéclairés	S
	19	Les lunettes objets du 1.3 sont compatibles pour une majorité de porteurs de lunettes de vue	S
	20	L'accès aux longueurs d'ondes est simple : une commande à l'avant de l'appareil permet de modifier directement la longueur d'onde une fois le dispositif allumé	S

1.3 Accessoires

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Accessoires fournis avec le dispositif	L'appareil est livré avec les accessoires suivants :		
	21	1 ampoule de rechange est fournie en plus de l'ampoule déjà en place.	I
	22	2 jeux de 4 paires de lunettes filtrantes : jaune, orange, rouge et UV	I
	23	Les lunettes comportent les références de filtres suivantes : - Jaune (GG 495) - Orange (OG570) - Rouge (OG590) - UV	S
	24	1 Mallette permettant de ranger le générateur de lumière polychromatique de laboratoire ainsi que tous les accessoires.	I

1.4 Garantie

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Garantie	25	Le délai de prise encharge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S
	26	Mise à disposition d'un matériel de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du matériel en panne.	S

2. Lot 2 - Générateurs de lumière portatifs

2.1 Fonctionnalités

Ces sources lumineuses portatives pouvant être à LED ou couplage de deux sources lumineuses à LED de même longueur d'onde et même puissance doivent pouvoir être tenues et utilisées à une seule main. Elles fonctionnent en autonomie et disposent d'un faisceau uniforme et homogène.

Elles doivent permettre de mettre en évidence :
- des traces biologiques (fluides corporels y compris après traitement chimique),
- des traces papillaires,
- des traces de semelles,
- des micro-traces (résidus d'explosifs, de tirs, fragments d'ossements, de verre, etc.),
- des traces de liquides inflammables,
- des fibres diverses (synthétiques, minérales, etc.),

2.2 Poste 1 - Générateur de lumière portatif « pack 6 couleurs »

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Puissance lampes	27	La puissance des lampes est comprise entre 1 et 15 W	I
Intensité lumineuse	28	Permet de révéler les traces décrites au paragraphe 2.1	I
Couleurs ou plages de longueurs d'ondes couvertes	29	Blanc (400-700nm)	I
	30	UV dont 365 nm	I
	31	Violet dont 415 nm	
	32	Bleu	I
	33	Bleu-vert	I
	34	Vert	I
Alimentation	35	L'alimentation se fait par accumulateurs ou batteries rechargeables sur secteur (230 V)	I
	36	Les accumulateurs ou batteries bénéficient d'une charge rapide	I
	37	Les sources lumineuses fonctionnent également sur secteur	I
Autonomie	38	L'autonomie à pleine puissance est d'au minimum 6 h	I
Normes	39	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou EN 62471 ou équivalent avec un risque inférieur ou égal à 2 est fourni	I

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Source lumineuse	40	L'appareil fonctionne avec une source à LED	S
Intensité lumineuse	41	L'intensité lumineuse délivrée est la plus forte et efficace possible	S
	42	Le faisceau est le plus uniforme et homogène possible	S
	43	L'intensité lumineuse est réglable	S
	43 bis	Le contraste est optimal sur un maximum de supports	S
Autonomie	44	L'autonomie à pleine puissance est la plus longue possible	S

Ergonomie	45	Le poids de chaque lampe avec batterie est inférieur ou égal à 500 grammes	S
	46	Chaque lampe possède un encombrement au sol inférieur ou égal à 20 x 5 cm	S
	47	Les lampes s'allument et s'éteignent grâce à une seule manipulation.	S
	47 bis	Le mode d'emploi est en français	S
	48	L'appareil est maniable	S
	49	L'appareil dispose d'un dispositif de sécurisation à la chute amovible (type dragonne)	S
	50	La protection est d'un IP 64 à minima	S
	51	Les lunettes de protection objets du 2.2.1 sont compatibles pour une majorité de porteurs de lunettes de vue	S
	52	Le matériel est résistant aux produits chimiques utilisés pour décontaminer le matériel (type DNA Away, Surfa'Safe, solution Javel)	S
	53	Un indicateur de niveau de charge est présent sur la lampe	S

2.2.1 Accessoires

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Accessoires contenus dans le pack	L'appareil est livré avec les accessoires suivants :		
	54	2 paires de lunettes jaunes	I
	55	2 paires de lunettes orange	I
	56	2 paires de lunettes rouges	I
	57	2 paires de lunettes UV	I
	57 bis	Les lunettes comportent les références de filtres suivantes : - Jaune (GG 495) - Orange (OG570) - Rouge (OG590) - UV	S
	58	2 jeux de batteries rechargeables par source lumineuse	I
	59	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie	I
	60	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie permettant le chargement de plusieurs accumulateurs ou batteries en simultané	S
	61	1 Alimentation secteur (230 V)	I
	62	Une mallette de stockage et de transport résistante et étanche. (IP 54 minimum) pouvant contenir : 8 paires de lunettes, 6 lampes, 6 batteries rechargeables.	I
	63	Un document attestant de la conformité de la mallette de stockage à la norme d'indice de protection	I

2.2.2 Garantie

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Garantie	64	Le délai de prise encharge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S

	65	Mise à disposition d'un matériel de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du matériel en panne.	S

2.3 Poste 2 - Générateur de lumière portatif « pack 5 couleurs »

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Puissance lampes	66	La puissance des lampes est comprise entre 1 et 15 W	I
Intensité lumineuse	67	Permet de révéler les traces décrites au paragraphe 2-1	I
Couleurs ou plages de longueurs d'ondes couvertes	68	Blanc (400-700nm)	I
	69	UV dont 365 nm	I
	70	Bleu	I
	71	Bleu-vert	I
	72	Vert	I
Alimentation	73	L'alimentation se fait par accumulateurs ou batteries rechargeables sur secteur (230 V)	I
	74	Les accumulateurs ou batteries bénéficient d'une charge rapide	I
	75	Les sources lumineuses fonctionnent également sur secteur	I
Autonomie	76	L'autonomie à pleine puissance est d'au minimum 6 h	I
Normes	77	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou EN 62471 ou équivalent avec un risque inférieur ou égal à 2 est fourni	I

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Source lumineuse	78	L'appareil fonctionne avec une source à LED	S
Intensité lumineuse	79	L'intensité lumineuse délivrée est la plus forte et efficace possible	S
	80	Le faisceau est le plus uniforme et homogène possible	S
	81	L'intensité lumineuse est réglable	S
	81 bis	Le contraste est optimal sur un maximum de supports	S
Autonomie	82	L'autonomie à pleine puissance est supérieure à 6 h. L'autonomie à pleine puissance est la plus longue possible	S
Ergonomie	83	Le poids de chaque lampe avec batterie est inférieur ou égal à 500 grammes	S
	84	Chaque lampe possède un encombrement au sol inférieur ou égal à 20 x 5 cm	S
	85	Les lampes s'allument et s'éteignent grâce à une seule manipulation.	S
	85 bis	Le mode d'emploi est en français	S
	86	L'appareil est maniable	S
	87	L'appareil dispose d'un dispositif de sécurisation à la chute amovible (type dragonne)	S

	88	La protection est d'un IP 64 a minima	S
	89	Les lunettes objets du 2.2.1 sont compatibles pour une majorité de porteurs de lunettes de vue	S
	90	Le matériel est résistant aux produits chimiques utilisés pour décontaminer le matériel (type DNA Away, Surfa'Safe, solution Javel)	S
	91	Un indicateur de niveau de charge est présent sur la lampe	S

2.3.1 Accessoires

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Accessoires contenus dans le pack	L'appareil est livré avec les accessoires suivants :		
	92	2 paires de lunettes jaunes	I
	93	2 paires de lunettes orange	I
	94	2 paires de lunettes rouges	I
	95	2 paires de lunettes UV	I
	95 bis	Les lunettes comportent les références de filtres suivantes : - Jaune (GG 495) - Orange (OG570) - Rouge (OG590) - UV	S
	96	2 jeux de batteries rechargeables par source lumineuse	I
	97	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie	I
	98	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie permettant le chargement de plusieurs accumulateurs ou batteries en simultanée	S
	99	1 Alimentation secteur (230 V)	I
	100	Une mallette de stockage et de transport résistante et étanche. (IP 54 minimum) pouvant contenir : 8 paires de lunettes, 5 lampes, 5 batteries rechargeables.	I
	101	Un document attestant de la conformité de la mallette de stockage à la norme d'indice de protection	I

2.3.2 Garantie

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Garantie	102	Le délai de prise encharge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S
	103	Mise à disposition d'un matériel de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du matériel en panne.	S

2.4 Poste 3 - Générateur de lumière portatif « pack 3 couleurs »

Critère évalué	N°	Exigences	I / S

Puissance lampes	104	La puissance des lampes est comprise entre 1 et 15 W	I
Intensité lumineuse	105	Permet de révéler les traces décrites au paragraphe 2.1	I
Couleurs ou plages de longueurs d'ondes couvertes	106	Blanc (400-700nm)	I
	107	UV dont 365 nm	I
	108	Bleu	I
Alimentation	109	L'alimentation se fait par accumulateurs ou batteries rechargeables sur secteur (230 V)	I
	110	Les accumulateurs ou batteries bénéficient d'une charge rapide	I
	111	Les sources lumineuses fonctionnent également sur secteur	I
Autonomie	112	L'autonomie à pleine puissance est d'au minimum 6 h	I
Normes	113	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou EN 62471 ou équivalent avec un risque inférieur ou égal à 2 est fourni	I

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Source lumineuse	114	L'appareil fonctionne avec une source à LED	S
Intensité lumineuse	115	L'intensité lumineuse délivrée est la plus forte et efficace possible	S
	116	Le faisceau est le plus uniforme et homogène possible	S
	117	L'intensité lumineuse est réglable	S
	117 bis	Le contraste est optimal sur un maximum de supports	S
Autonomie	118	L'autonomie à pleine puissance est supérieure à 6 h. L'autonomie à pleine puissance est la plus longue possible	S
Ergonomie	119	Le poids de chaque lampe avec batterie est inférieur ou égal à 500 grammes	S
	120	Chaque lampe possède un encombrement au sol inférieur ou égal à 20 x 5 cm	S
	121	Les lampes s'allument et s'éteignent grâce à une seule manipulation.	S
	121 bis	Le mode d'emploi est en français	S
	122	L'appareil est maniable	S
	123	L'appareil dispose d'un dispositif de sécurisation à la chute amovible (type dragonne)	S
	124	La protection est d'un IP 64 à minima	S
	125	Les lunettes objets du 2.4.1 sont compatibles pour porteurs de lunettes de vue	S
	126	Le matériel est résistant aux produits chimiques utilisés pour décontaminer le matériel (type DNA Away, Surfa'Safe, solution Javel)	S
	127	Un indicateur de niveau de charge est présent sur la lampe	S

2.4.1 Accessoires

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Garantie Accessoires contenus dans le pack	L'appareil est livré avec les accessoires suivants :		
	128	2 paires de lunettes jaunes	I
	129	2 paires de lunettes UV	I
	129 bis	Les lunettes comportent les références de filtres suivantes : - Jaune (GG 495)	S
	130	2 jeux de batteries rechargeables par source lumineuse	I
	131	1 chargeur d'accumulateur ou batteries	I
	132	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie permettant le chargement de plusieurs accumulateurs ou batteries en simultané	S
	133	1 Alimentation secteur (230 V)	I
	134	Une mallette de stockage et de transport résistante et étanche (IP 54 minimum) Une mallette de stockage et de transport résistante et étanche. (IP 54 minimum) pouvant contenir : 84 paires de lunettes, 6 lampes, 6 batteries rechargeables.	I
	135	Un document attestant de la conformité de la mallette de stockage à la norme d'indice de protection	I

2.4.2 Garantie

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Garantie	136	Le délai de prise encharge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S
	137	Mise à disposition d'un matériel de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du matériel en panne.	S

2.4 Poste 4 - Générateur de lumière portatif monochromatique « pack 1 couleur »

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Puissance des lampes	Chaque « pack 1 couleur » correspond à un générateur équipé d'une seule source lumineuse, dont la longueur d'onde et la puissance sont définies dans le tableau des exigences ci-après :		
	138	Lampe Blanche de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	139	Lampe Blanche de puissance comprise entre 16 et 30 W	I
	140	Lampe 365 nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	141	Lampe 415nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	142	Lampe 415nm de puissance comprise entre 16 et 30 W	I
	143	Lampe 445nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	144	Lampe 445nm de puissance comprise entre 16 et 30 W	I
	145	Lampe 505 nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	146	Lampe 505 nm de puissance comprise entre 16 et 30 W	I
	147	Lampe 515 nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	148	Lampe 530/535 nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I

	149	Lampe 860 nm de puissance comprise entre 1 et 15 W	I
	150	Lampe 860 nm de puissance comprise entre 16 et 30 W	I
Intensité lumineuse	151	Permet de révéler les traces décrites au paragraphe 2- 4	I
Couleur ou plage de longueurs d'ondes	Les couleurs ou plages de longueurs d'ondes demandées infra sont couvertes :		
	152	Violet	I
	153	Violet 415 nm	S
	154	Bleu	I
	155	Bleu 445 nm	S
	156	Bleu/vert	I
	157	Bleu/vert 505 nm	S
	158	Vert	I
	159	Vert 515 nm	S
	160	Vert 530/535 nm	S
	161	860 nm	S
	162	UV dont 365 nm	I
	163	Blanc (400-700nm)	I
Alimentation	164	Les sources lumineuses disposent impérativement d'accumulateurs ou batteries rechargeables sur secteur (230 V)	I
	165	Les accumulateurs ou batteries bénéficient d'une charge rapide	I
	166	Les sources lumineuses fonctionnent également sur secteur	I
Autonomie	167	L'autonomie à pleine puissance est d'au minimum 6 h	I
Normes	168	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou EN 62471 ou équivalent avec un risque inférieur ou égal à 2 est fourni	I

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Source lumineuse	169	L'appareil fonctionne avec une source à LED	S
Intensité lumineuse	170	L'intensité lumineuse délivrée est la plus forte possible	S
	171	Le faisceau est le plus uniforme et homogène possible	S
	172	L'intensité lumineuse est réglable	S
	172 bis	Le contraste est optimal sur un maximum de supports	S
Autonomie	173	L'autonomie à pleine puissance est supérieure à 6 h. L'autonomie à pleine puissance est la plus longue possible	S
Ergonomie	174	Le poids de chaque lampe avec batterie est inférieur ou égal à 500 grammes	S
	175	Chaque lampe possède un encombrement au sol inférieur ou égal à 20 x 5 cm	S
	176	Les lampes s'allument et s'éteignent grâce à une seule manipulation.	S

	176 bis	Le mode d'emploi est en français	S
	177	L'appareil est maniable	S
	178	L'appareil dispose d'un dispositif de sécurisation à la chute amovible (type dragonne)	S
	179	La protection est d'un IP 64 à minima	S
	180	Les lunettes objets du 2.2.1 sont compatibles pour une majorité de porteurs de lunettes de vue	S
	181	Le matériel est résistant aux produits chimiques utilisés pour décontaminer le matériel (type DNA Away, Surfa'Safe, solution Javel)	S
	182	Un indicateur de niveau de charge est présent sur la lampe	S

2.4.1 Accessoires

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Accessoires contenus dans le pack	Chaque **« pack 1 couleur »** correspond à **un kit complet** comprenant :		
	183	1 accumulateur ou batterie rechargeables par source lumineuse des exigences 138 à 150 du poste 4.	I
	184	1 chargeur d'accumulateur ou batteries	I
	185	1 chargeur d'accumulateur ou de batterie permettant le chargement de plusieurs accumulateurs ou batteries en simultané	S
	186	Une mallette de stockage et de transport résistante et étanche (IP 54 minimum)	I
	187	Un document attestant de la conformité de la mallette de stockage à la norme d'indice de protection	I

2.4.2 Garantie

Critère évalué	**N°**	**Exigences**	**I / S**
Garantie	188	Le délai de prise en charge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S
	189	Mise à disposition d'un matériel de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du matériel en panne.	S

3. Lot 3 - Tablette portable multi-spectrale (UV-Visible-IR)

3.1 Fonctionnalités

Cet équipement portatif, est composé d'une tablette tactile, d'un système lumineux couvrant les longueurs d'onde UV-Visible-IR et d'une caméra multi-spectrale (permettant la capture d'images révélées aux sources de lumière pré-citées).
Il doit permettre de mettre en évidence :

- des traces de résidus de tir,
- des traces biologiques (sang, sperme, salive, urine),
- des traces papillaires.

3.2 Pack tablette multi spectrale

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Longueurs d'ondes	190	Elles doivent couvrir la gamme spectrale UV-Visible-IR	I
	191	Elles permettent de révéler : - des traces de résidus de tir, - des traces biologiques (sang, sperme, salive, urine), - des traces papillaires.	I
Caméra	192	La caméra permet la capture d'images révélées par le système lumineux couvrant les longueurs d'ondes UV-Visible-IR	I
	193	La caméra dispose de filtres optiques teintés permettant de mettre en évidence les traces mentionnées dans le 3.1	I
	194	La caméra dispose d'une haute résolution égale ou supérieure à 12 MP	I
Écran	195	La taille de l'écran de la tablette est comprise entre 6 et 10''	I
Alimentation	196	Les Accumulateurs ou batteries sont rechargeables sur secteur (230 V)	I
	197	La tablette fonctionne également sur secteur	I
Autonomie	198	L'autonomie à pleine puissance est d'au minimum 6 h	I
Normes	199	Un justificatif du respect de la norme machine EN 12198-1 ou équivalent est fourni	I

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Intensité lumineuse	200	La détection des traces est la meilleure possible	S
Caméra	201	Un autofocus est présent	I
Stockage des données	202	La tablette permet le stockage des données	S
Transfert de données	203	S'effectue au choix par clé USB, carte SD, micro SD ou filaire	I
	203 bis	Possibilité de désactiver les communications sans fil et l'absence d'obligation de connexion à un cloud	I
Autonomie	204	L'autonomie à pleine puissance est supérieure à 6h	S
Ergonomie	205	Le poids de la tablette est inférieur ou égal à 1 kg	S

	206	Ses dimensions sont de 20 cm x 20 x 20 cm maximum hors mallette	S
	207	Elle est facile d'emploi	S
	208	Elle est maniable	S
	209	Elle est résistante aux produits chimiques utilisés pour décontaminer le matériel (type DNA Away, Surfa'Safe)	S

3.3 Accessoires relatifs à la tablette multi-spectrale

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Accessoires contenus dans le pack	L'appareil est livré avec les accessoires suivants :		
	210	Accumulateur ou batterie rechargeable sur secteur	I
	211	Chargeur d'accumulateur ou de batterie	I
	212	Mallette ou housse de transport adaptée au transport de la tablette avec l'ensemble de ses éléments	I
	213	Câble d'alimentation secteur compatible avec la tablette	I

3.4 Garantie

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Garantie	214	Le délai de prise en charge du matériel en cas de panne est d'une semaine maximum.	S

3.5 Accompagnement à l'utilisation

Critère évalué	N°	Exigences	I / S
Aide à la formation	215	Une formation est dispensée en langue française par le titulaire et en présentiel sur les sites définis par le bénéficiaire.	I
	216	Cette formation interviendra dès la livraison des équipements. Il s'agira de former les utilisateurs aux fonctionnalités de la tablette en lien avec l'applicatif défini par le bénéficiaire	I
	217	Le volume horaire de formation sera d'une journée minimum afin que chaque opérateur soit en mesure d'utiliser le matériel en toute autonomie	I
	218	Le candidat fournira avec l'offre le programme et tous les supports pédagogiques nécessaires à la formation et à la prise en main du matériel	I
	219	Il fournira également une aide et une assistance gratuite aux utilisateurs qui en feront la demande tout au long du	I

		marché	

4.Disponibilité des éléments :

Disponibilité des éléments	220	Pour l'ensemble des postes des lots 1, 2 et 3, le candidat propose chaque appareil, accessoire et pièce détachée à l'unité, indépendamment de tout pack. Il fournit la liste des éléments concernés.	I